

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2016

DELIBERATIONS

1. Rapport d'orientations budgétaires 2016
2. Rapport annuel sur l'exécution des marchés
3. Bilan des acquisitions et des cessions de terrains et /ou immeubles
4. Dénomination des voies constituant l'opération de logements du la Butte de Trembly
5. Acquisition de parcelles de terrain cadastrées section AD n° 216, 227 et 789
6. Convention de mise à disposition des données numériques géo référencées relatives au positionnement des ouvrages de gaz
7. Tarifs 2016 des accueils périscolaires, accueils de loisirs, restauration scolaire – modification de la délibération du 4 novembre 2015
8. Information du Conseil Municipal sur les marchés publics passés par le Maire en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités territoriales .
9. Modification de la composition de la commission action économique, emploi et développement durable
10. Adoption de la convention avec GDE – recyclage des cartons
11. Adoption de la convention avec CONIBI – recyclage des cartouches en interne
12. Création et suppression de poste
13. Régime indemnitaire du responsable du pôle gestion urbaine, aménagement durable et projets

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
21
29

Du **11 FEVRIER 2016**

DEL_20160211_01

OBJET :

**Rapport d'orientation
budgétaire
2016**

L'an deux mille seize, le onze février
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY –
Jean GALI – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Antoine AMOSSE -Florence JOUAN –
Jean-Claude FREHEL – Fabienne RAGAUD – Christiane GREGOIRE – Roland STAL –
Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Gilles BRIAND
Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à David PELON – Cécile NICOLAS à Jean GALI – Lydia POIRIER à Roland
STAL – Yvon DAVID à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Yann ROUSSEL -
David THOMAS à Christiane GREGOIRE – Cécile CHEDEAU à Françoise HAFFRAY –
Dominique MAHE-VINCE à Gilles BRIAND

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Absents :

Un scrutin a eu lieu, M. Jacques VERRIELE a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un
débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes dans un délai de deux mois précédant
l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la
République, dite loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information
des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le débat s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), le
contenu exact du ROB doit être précisé par de prochains décrets. Il est à noter que désormais, il est
pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le ROB sera transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est
membre mais aussi faire l'objet d'une publication.

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des documents portant à la fois sur les
exercices écoulés et sur les perspectives des années 2016 à 2019.

Le budget primitif 2016 sera voté le 3 mars prochain.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux font ensuite part de leurs propositions sur les
priorités de leurs choix budgétaires au cours du débat qui s'instaure.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le rapport d'orientations budgétaires 2016.

Voix pour	22
Voix contre	0
Abstentions	7

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 15 FEV. 2016
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 15 FEV. 2016
⇒ Retour en Mairie le 15 FEV. 2016
⇒ Publié ou affiché le 15 FEV. 2016



Pour extrait conforme,
Le Maire,
David PELON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'David Pelon', is written over the official seal.

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
21
29

Du **11 FEVRIER 2016**

DEL_20160211_02

L'an deux mille seize, le onze février
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

**Rapport annuel sur
l'exécution des marchés**

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Antoine AMOSSE -Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Fabienne RAGAUD – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Gilles BRIAND Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Tiphaine DAVID à David PELON – Cécile NICOLAS à Jean GALI – Lydia POIRIER à Roland STAL – Yvon DAVID à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Yann ROUSSEL - David THOMAS à Christiane GREGOIRE – Cécile CHEDEAU à Françoise HAFFRAY – Dominique MAHE-VINCE à Gilles BRIAND

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Absents :

Un scrutin a eu lieu, M. Jacques VERRIELE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

En application de l'article 361.2 du Code des Marchés Publics, le Maire doit informer le conseil municipal de l'état des marchés passés durant l'année précédente (2015).

a) Etat des marchés qui ont été soldés au cours de l'année 2015

Marché pour la mise en œuvre d'un RLP

Marché procédure adaptée du 15 décembre 2010
Cabinet GO ,Pub 56 500 Locminé
Montant du marché TTC : 16 255.66 €
Montant TTC année 2010 : 0.00 €
Montant TTC année 2011 : 0.00 €
Montant TTC année 2012 : 1 303.64 €
Montant TTC année 2013 : 11 954.02 €
Montant TTC année 2014 : 0.00 €
Montant TTC année 2015 : 2 998.00 €

Marché Etudes ANRU stratégie de communication

Marché procédure adaptée du 11 septembre 2013
Cabinet de communication Foratlantic / EPICEUM
Montant du marché TTC : 48 796.80 € / 3 ans lot 1 Epicéum LGB
Montant du marché TTC : 51 308.40€ / 3 ans lot 2 Foratlantique
Montant TTC année 2013 : 13 327.03 € pour Foratlantique
Montant TTC année 2014 : 5 750.40 € pour Epicéum LGB
Montant TTC année 2014 : 9 600.00 € pour Foratlantique
Montant TTC année 2015 : 15 350.40 € pour Foratlantique

b) marchés engagés au cours de l'année 2009 et se prolongeant sur 2016:

Marché Espaces Publics PRU Certé

Marché sur appel d'offres ouvert du 09 octobre 2009

Coût : 6 733 480.00 €

SELA 44 000 Nantes

Marché passé par une maîtrise d'ouvrage déléguée à la SELA

Montant du marché TTC : 6 733 480.00 €

Montant TTC année 2009 : 0.00 €

Montant TTC année 2010 : 932 777.22 €

Montant TTC année 2011 : 1 174 628.95 €

Montant TTC année 2012 : 2 056 675.03 €

Montant TTC année 2013 : 1 075 882.51 €

Montant TTC année 2014 : 1 194 048.57 €

Montant TTC année 2015 : 973 318.48€

e) marchés engagés au cours de l'année 2012 et se prolongeant sur 2016:

Marché entretien voirie

Marché à bons de commande après consultation par marché procédure adaptée

Marché du 22 juin 2012

Entreprise LEBORGNE – Saint-Nazaire

Montant minimal pour une période de quatre ans : 239 200 €. TTC

Montant maximal pour une période de quatre ans : 1 196 000 €. TTC

Montant TTC année 2012 : €

Montant TTC année 2013 : 299 350.11 €

Montant TTC année 2014 : 151 509.66 €

Montant TTC année 2015 : 229 478.00 €

Marché de location du parc photocopieurs

Marché en procédure adaptée

Marché du 23 novembre 2012

Société Ricoh 44 242 La Chapelle sur Erdre

Montant TTC année 2012 : 0.00 €

Montant TTC année 2013 : 15 066.84 €

Montant TTC année 2014 : 9 547.95 €

Montant TTC année 2015 : 21 317.45 € (oct. 2014 à déc. 2015)

f) marchés engagés au cours de l'année 2013 et se prolongeant sur 2016:

Marché entretien des bâtiments communaux

Marché à bons de commande après consultation par marché procédure adaptée

Marché du 11 janvier 2013

Entreprise M. Ruel 44 480 Donges

Montant minimal pour une période de quatre ans : 71 760 €. TTC

Montant maximal pour une période de quatre ans : 239 200 €. TTC

Montant TTC année 2013 : 42 118.22 €

Montant TTC année 2014 : 26 868.51 €

Montant TTC année 2015 : 33 896.40 €

Marché entretien Espaces verts

Marché à bons de commande après consultation par marché sur appel d'offres
procédure adaptée

Marché du 11 janvier 2013

Entreprise Pépinière Environnement Services – Saint-Nazaire

Montant TTC année 2013 : 64 873.43 €

Montant TTC année 2014 : 85 876.45 €

Montant TTC année 2015 : 93 683.32 €

g) marchés engagés au cours de l'année 2014 et se prolongeant sur 2016:

Marché d'entretien des espaces verts par entreprise d'insertion

Marché procédure adaptée du 1^{er} août 2011

Entreprise « A.P.I.E. » 44 600 St-Nazaire

Montant du marché TTC : 70 494.84 € / 3 ans

Montant TTC année 2014 : 16 632.76 €

Montant TTC année 2015 : 21 540.09 €

Marché d'assurances

Marché sur Appel d'offres ouvert

Marché du 28 décembre 2014 avec date d'effet au 1^{er} janvier 2015 pour 5 ans

Société SMACL assurances 79031 Niort

Montant TTC année 2015 : 113 074.15 €

h) marchés engagés au cours de l'année 2015 et se prolongeant sur 2016**Marché entretien réseaux E.P. et incendie**

Marché à bons de commande après consultation par marché en procédure adaptée

Marché du 13 mai 2015

Entreprise S3A 44570 Trignac

Montant minimal par année : 72 000 €. TTC

Montant maximal par année : 216 000 €. TTC

Montant TTC année 2015 : 28 659.00 €

i) Autres marchés, contrats ou conventions réglés en 2015 en vertu de l'article 28 du CMP

Objet du marché	Titulaire du marché	Montant TTC	Date du marché	Durée marché
Loc.véhicule isotherme cuisine centrale	Centre de l'Etoile 44 600 St - Nazaire	712.76 € p/m	02/06/14	60 mois
Faucardage	Sté Curet 44 550 St Malo de Guersac	53 € HT/ H	06/12/14	3 ans
Acquisition de foyers EPU	Sté C.S.O. 44 600 St6Nazaire.	4 943.40 €	30/10/15	3 mois
Marché études foncières et topo.	Sté Couedelo / Quarta 44 600 Saint-Nazaire.	22 125.48 €	09/03/15	36 mois
Assistance technique Informatique	Sté Loukini 44 570 Trignac.	13 272.00 €		
Acquisition de matériels de transport et mini pelle	Appro utilitaires 49 610 St Melaine Garage Pereon 44 420 La Turballe Ets Fradet 86 470 Lhommaise	20 160.00 € 4 950.00 € 17 040.00 €	02/09/15 06/11/15 17/12/15	3 mois 2 mois 2 mois
Acquis. de mobilier scolaire APS cuisine	Sté ACV agencement 44570 Trignac	4 554.10 €		
Exten. Columbarium (reprise concessions)	Sté Legal 44 550 Montoir de Brgne	1002.00 €	10/06/15	mois
Acquisition de rideaux	Sté ABW 44620 Le Montagne	1 794.48 €	17/11/15	2 mois
Structures Modulaires groupe scolaire Léo Lagrange	Sté Containers solutions 44 250 St Brévin	134 130.00	15/06/15	3 mois
Acquisition matériels espaces verts	Atlan. Moto 44840 Les Sorinières Sté Ramet 44 360 Vigneux de Brgne	12 300.00 € 4 368.00€	04/05/15 11/12/15	2 mois 2 mois
Travaux d'étanchéité et couverture	Sté BSH 44 570 Trignac	9642.00 € 19 660.32 €	22/09/15 19/06/15	3 mois 2 mois
Acquisition de matériels de nettoyage	Sté Nilfisk 91 978 Les Ulis	2 394.00€	04/06/15	2 mois
Travaux aire d'accueil des G.D.V.	Sté Moricet 44 351 Guérande	4 320.00 €	01/06/15	2 mois
Interventions sur chaufferies	Sté Cofely AXIMA 44 201 Nantes	6 329.45 € 718.08 € 3 374.15 € 3 601.66 € 5 274.24 €	24/02/15 19/05/15 02/06/15 06/10/15 19/01/15	1 mois 1 mois 2 mois 2 mois 1 mois
Etude acoustique restau. « Les Ptis Loups »	Sté Logbe 44 600 St-Nazaire	2 925.00 €	08/10/15	2 mois
Vidéo protection	Sté Vidéo concept 95 580 Andilly	16 380.00 €	20/07/15	8 mois
Acquisition de matériels informatiques	Multiplés fournisseurs	42 899.70 €		
Transports scolaires (Navettes piscines)	Sté Maury 44 351 Guérande	11 945.50 €		
Acquisition de matériel de fêtes	Collectivité Equipt 69 330 Pusignan	15 868.43 €	07/05/15	3 mois
Clôture cimetière	Sté Morisseau 44 500 La Baule	28 200.00 €	29/07/15	3 mois
Sols restaurant Ecole Casanova	Presqu'île Carrelage 44600 S-Nazaire	15 772.43 €	19/06/15	2 mois
Conteneur Jardin du Brivet	Progeco 13 304 Marseille	2 296.80 €	04/05/15	2 mois
Réfection Local Poubelles école Curie	Ent. Brard 44 600 St-Nazaire	4 757.40 €	19/06/15	3 mois
Menuiserie Bâtiments communaux	Leray Menuiserie 44 570 Trignac	4 958.18 € 9 367.98 €	06/05/15 19/05/15	3 mois 3 mo

Menuiseries Ecole A. Frank	Menuis. Glaume 44 160 St A. /Brivet	7 094.53 €	19/05/15	2 mois
Traçage terrains de sports salle Neyman	Sté ADRS BRO 5 56 240 Inguiniet	3 567.60 €	16/04/15	2 mois
Contrôles sécurité (Bâtiments Matériels)	Sté Qualiconsult 44 470 Carquefou	15 156.00 €	16/04/15	3 mois
Aménagement d'un City Park	Sté SDU 56 500 Locminé	44 439.60 €	16/12/15	6 mois
Mobilier urbain	Sté EDP 85110 Chantonay	4 212.12 €	20/10/15	1 mois
Rue Surcouf	Sté COLAS 44 600 St-Nazaire	19 800.00 €	23/12/15	3 mois
Aménagement parvis Eglise st Eloi	Sté Pain 44 720 Batz/Mer	30 512.29 €	28/10/15	2 mois
Réseau EP rue Perruche	Presqu'îleEnviron 44350 Guérande	14 100.00 €	14/12/14	4 mois
Diagnostics Bâtiments	Detex 44 600 St-Nazaire	7 836.00 €	23/12/14	2 mois
Matériel de fête	Sté Collequip 69 330 Pusignan	6 594.72 €	19/03/15	2 mois
Menuiseries bâtiment communaux	Sté Glaume Sté Leray Sté Allaire 44600	12 744.39 € 1 575.11 € 2 013.11 €	28/04/14 02/07/14 02/06/14	3 mois 2 mois 2 mois
Travaux hydrauliques Brière	Sté S3A 44 570 Trignac	18 963.00 €	25/11/15	1 mois
AMOœuvre BCK et Maison des jeunes	Sté ISO SEL 44 260 Savenay	34 272.00 €	25/11/15	3 mois
AMO espaces urbains Gagnerie	Sté Artélia 44 800 St-Herblain	41 376.00 €	16/12/15	2 mois
AMO étude d'aménagement médiathèque	Sté APRITEC 44 600 St-Nazaire	10 440.00 €	30/11/15	3 mois
Acquisition de panneaux de signalisation	Léone signalisation 44120 Vertou	16 039.52 €	23/07/15	4 mois
Entretien Espaces verts (Insertion)	FMQ 44 600 St-Nazaire	12 387.40 €	23/03/15	36 mois

Sur l'ensemble des crédits d'investissement votés au cours de l'année 2015 2 160 347.08 €, ont été dépensés, ce qui fait ressortir une exécution de 68.20% par rapport à la masse globale des crédits votés à la section investissement qui s'élevait à 3 167 670 € (BP 2015 + les DM).

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
David PELON

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 15 FEV. 2016
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 15 FEV. 2016
⇒ Retour en Mairie le 15 FEV. 2016
⇒ Publié ou affiché le 15 FEV. 2016



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
21
29

Du **11 FEVRIER 2016**

DEL_20160211_03

OBJET :

**Bilan des acquisitions
et des cessions de
terrains et /ou
immeubles**

L'an deux mille seize, le onze février

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Antoine AMOSSE -Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Fabienne RAGAUD – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Gilles BRIAND Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à David PELON – Cécile NICOLAS à Jean GALI – Lydia POIRIER à Roland STAL – Yvon DAVID à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Yann ROUSSEL - David THOMAS à Christiane GREGOIRE – Cécile CHEDEAU à Françoise HAFFRAY – Dominique MAHE-VINCE à Gilles BRIAND

Absents :

Un scrutin a eu lieu, M. Jacques VERRIELE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

La loi n° 95.127 du 8 février 1995 a édicté des dispositions visant à apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales.

L'article II de cette loi prévoit que les assemblées délibérantes devront débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité qui sera annexé au compte administratif. Les acquisitions et cession effectuées au cours de l'exercice budgétaire 2015 (qui se sont concrétisées) sont les suivantes :

ACQUISITIONS TERRAINS :

Désignation des biens terrains immeubles	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété (cédant)	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Montant	Objectif attendu de l'acquisition
Terrain situé en zone Uba au PLU	Rte des Gds champs	BM n° 137	M. Houssaye	Commune de Trignac	Titre Onéreux	2 449.71€	Maîtrise foncière pour zone d'urbanisation future

ACQUISITIONS IMMEUBLES :

Désignation des biens terrains immeubles	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété (cédant)	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Montant Euros	Objectif attendu de l'acquisition
Néant							

CESSIONS :

Désignation des biens terrains ou immeubles	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété (cédant)	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Montant Euros
Néant						

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte.

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 15 FEV. 2016
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 15 FEV. 2016
⇒ Retour en Mairie le 15 FEV. 2016
⇒ Publié ou affiché le 15 FEV. 2016

Pour extrait conforme,
Le Maire,
David PELON



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
21
29

Du **11 FEVRIER 2016**

DEL_20160211_04

OBJET :

**Dénomination des voies
constituant l'opération
de logements de la
Butte de Trembly**

L'an deux mille seize, le onze février

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Antoine AMOSSE -Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Fabienne RAGAUD – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Gilles BRIAND Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à David PELON – Cécile NICOLAS à Jean GALI – Lydia POIRIER à Roland STAL – Yvon DAVID à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Yann ROUSSEL - David THOMAS à Christiane GREGOIRE – Cécile CHEDEAU à Françoise HAFFRAY – Dominique MAHE-VINCE à Gilles BRIAND

Absents :

Un scrutin a eu lieu, M. Jacques VERRIELE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

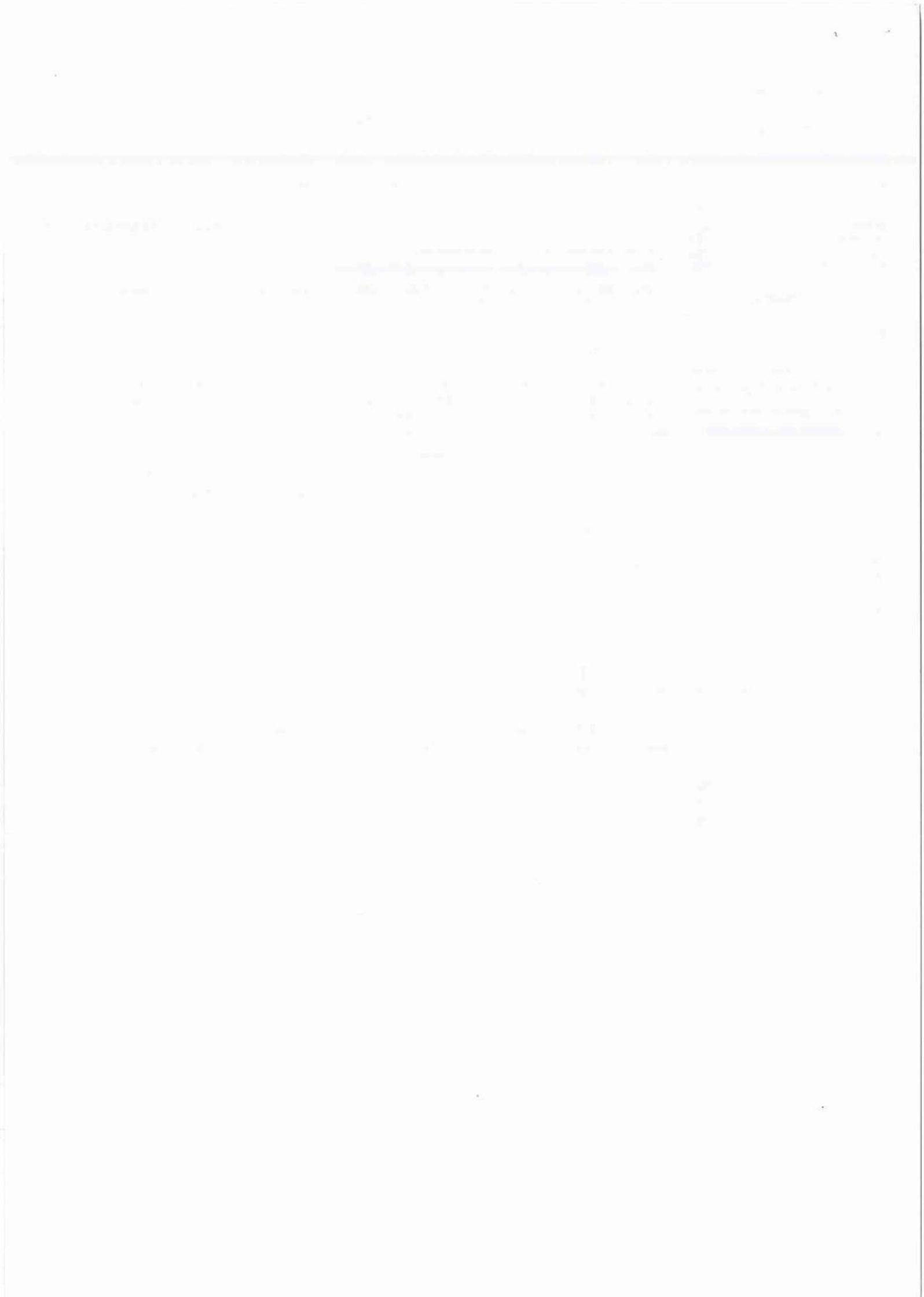
Le Conseil Municipal est invité à dénommer les nouvelles voies assurant la desserte des futurs logements édifiés par la Sté Européan Home sur le Parc des Roselières à Trembly.

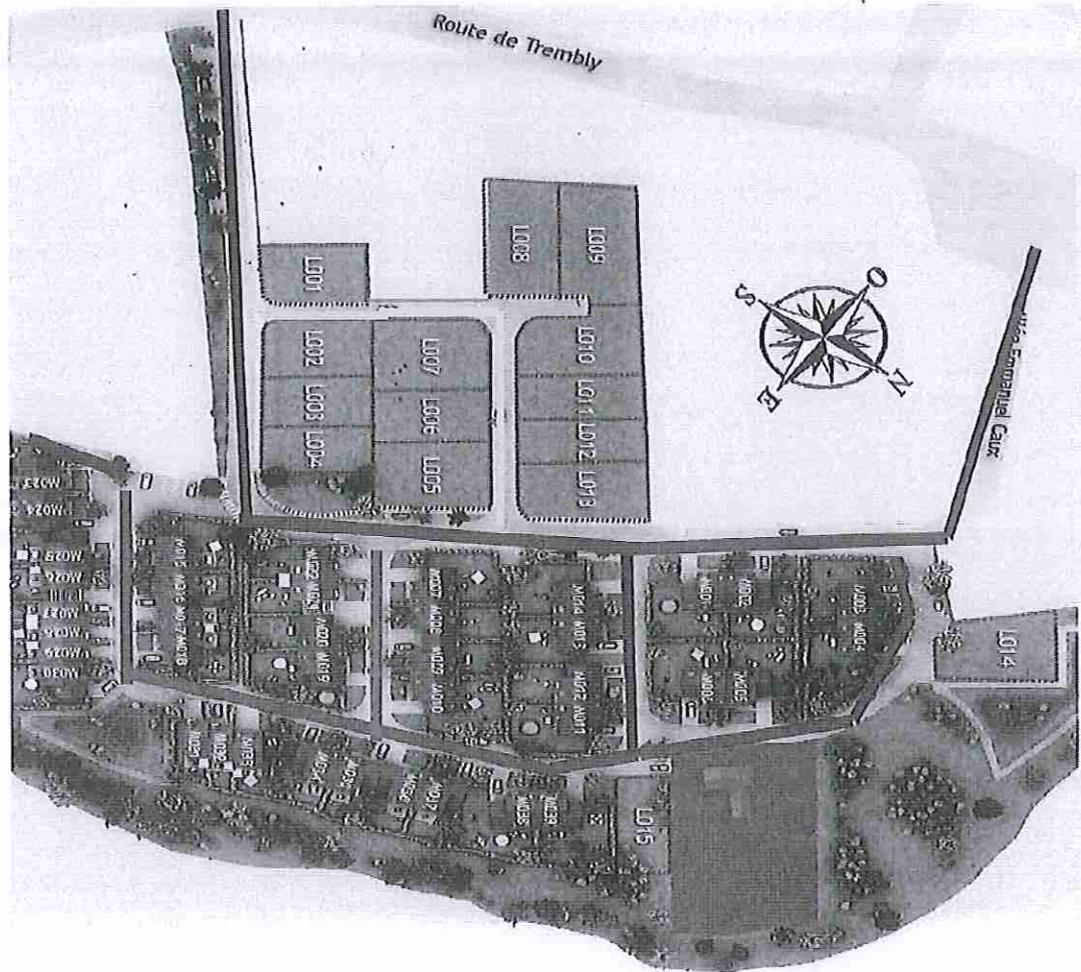
La Commission d'urbanisme en sa séance du 26 janvier 2016 a fait les propositions suivantes en partant pour base, l'attribution de noms de végétaux en relation avec le thème « plantes des marais ».

Propositions :

Maintien des appellations « Allée Emmanuel Caux » (entre la place E. Caux et la route de Trembly), et « impasse Ile de Trembly » (chemin piétons situé au Sud du Parc des Roselières).

Les nouveaux noms de voies retenus sont : « Allée des Roseaux », Allée des Nymphéas », « Allée de la Bourdaine » « Allée des Iris des Marais » Voir plan ci-dessous





- allée des Roseaux ■ allée de la Bourdaine ■ impasse Ile de Trembly
- allée des Nymphéas ■ allée Iris des Marais ■ allée Emmanuel Caux

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de maintenir les appellations « Allée Emmanuel Caux » (entre la place E. Caux et la route de Trembly), et « impasse Ile de Trembly » (chemin piétons situé au Sud du Parc des Roselières).
- de retenir Les nouveaux noms de voies : « Allée des Roseaux », « Allée des Nymphéas », « Allée de la Bourdaine » « Allée des Iris des Marais ».

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	2



Pour extrait conforme,
Le Maire,
David PELON

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 15 FEV. 2016
 ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 15 FEV. 2016
 ⇒ Retour en Mairie le 15 FEV. 2016
 ⇒ Publié ou affiché le 15 FEV. 2016

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

de présents

de votants

29
21
29

Du **11 FEVRIER 2016**

DEL_20160211_05

OBJET :

**Acquisition de parcelles
de terrain cadastrées
section AD n° 216, 227
et 789**

L'an deux mille seize, le onze février

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Antoine AMOSSE -Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Fabienne RAGAUD – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Gilles BRIAND Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à David PELON – Cécile NICOLAS à Jean GALI – Lydia POIRIER à Roland STAL – Yvon DAVID à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Yann ROUSSEL - David THOMAS à Christiane GREGOIRE – Cécile CHEDEAU à Françoise HAFFRAY – Dominique MAHE-VINCE à Gilles BRIAND

Absents :

Un scrutin a eu lieu, M. Jacques VERRIELE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité d'acquisition par procédure amiable de se rendre propriétaire de trois parcelles de terrain situées sur la butte de Bert.

Section cadastrale	Numéro cadastre	Surface	Zonage PLU	Propriétaire	Coût d'acquisition
AD	216	170 m ²	AU3c	Cts SAIL	5 230 € (hors frais d'acte) Soit 5 € le m ²
	227	540 m ²			
	789	336 m ²			



L'acquisition des parcelles AD n° 216, 227 et 789 viendra conforter la propriété communale sur une zone d'urbanisation future.

Les crédits nécessaires à l'acquisition sont portés au budget 2016 à l'article 2111 programme 0030 fonction 820.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 15 FEV. 2016
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 15 FEV. 2016
⇒ Retour en Mairie le 15 FEV. 2016
⇒ Publié ou affiché le 15 FEV. 2016



Pour extrait conforme,
Le Maire,
David PELON

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

Du **11 FEVRIER 2016**

DEL_20160211_06

21

29

L'an deux mille seize, le onze février

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

Convention de mise à disposition des données numériques géo référencées relatives au positionnement des ouvrages de gaz

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Antoine AMOSSE -Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Fabienne RAGAUD – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Gilles BRIAND Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à David PELON – Cécile NICOLAS à Jean GALI – Lydia POIRIER à Roland STAL – Yvon DAVID à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Yann ROUSSEL - David THOMAS à Christiane GREGOIRE – Cécile CHEDEAU à Françoise HAFFRAY – Dominique MAHE-VINCE à Gilles BRIAND

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Absents :

Un scrutin a eu lieu, M. Jacques VERRIELE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Afin d'enrichir le SIG communautaire, il est proposé de passer une convention définissant les modalités de la communication des données numérisées des réseaux de distribution de GAZ naturel concédés, en l'état des dernières mises à jour de leur représentation issue de la cartographie Moyenne Echelle par GRDF à la commune de Trignac (autorité concédante).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition des données numériques

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des données numériques avec GrDF.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le **15 FEV. 2016**
 ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le **15 FEV. 2016**
 ⇒ Retour en Mairie le **15 FEV. 2016**
 ⇒ Publié ou affiché le **15 FEV. 2016**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
David PELON



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

21

29

Du **11 FEVRIER 2016**

DEL_20160211_7

L'an deux mille seize, le onze février

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

**Tarifs 2016 des accueils
périscolaires, accueils
de loisirs, restauration
scolaire – modification
de la délibération du 4
novembre 2015**

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Antoine AMOSSE -Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Fabienne RAGAUD – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Gilles BRIAND Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à David PELON – Cécile NICOLAS à Jean GALI – Lydia POIRIER à Roland STAL – Yvon DAVID à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Yann ROUSSEL - David THOMAS à Christiane GREGOIRE – Cécile CHEDEAU à Françoise HAFFRAY – Dominique MAHE-VINCE à Gilles BRIAND

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Absents :

Un scrutin a eu lieu, M. Jacques VERRIELE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal du 4 novembre 2015 a voté une nouvelle grille tarifaire pour l'année 2016, pour les Accueils municipaux : Restaurant scolaire, Accueils Périscolaires et Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Par courrier en date du 21 décembre 2015, la sous-préfecture attire l'attention de la Ville sur la différenciation tarifaire qui apparaît dans cette grille, pour les Accueils Périscolaire et de Loisirs, entre les usagers relevant du régime général (CAF/MSA) et ceux relevant d'autres régimes.

Aussi, afin d'assurer une cohérence réglementaire, il est proposé de n'appliquer qu'une seule grille de tarifs, quel que soit le régime dont ressort la famille.

La différenciation Commune et Hors commune est conservée, ainsi que la déduction pour les familles domiciliées à Trignac, de -5% sur la facture pour 2 enfants, et -7 % pour une famille de 3 enfants et plus. Soit les grilles de tarifs suivantes :

1. Accueil Périscolaire (1)

COMMUNE	
tranche de QF	Tarifs 2016
<= 400€	1,10 €
401 à 600€	1,15 €
601 à 800€	1,20 €
801 à 1000€	1,55 €
1000€ à 1200€	1,60 €
> 1200€	1,75 €
HORS COMMUNE	2,20 €

(1) Le tarif à la demi-heure n'inclut pas la collation. Toute ½ heure commencée sera facturée dans son intégralité.

Collations (facturées à l'unité)	0,75 €
----------------------------------	--------

Déduction, pour les familles domiciliées dans la commune, de -5% sur la facture pour 2 enfants, de -7 % sur la facture pour une famille de 3 enfants et plus.

2. Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Par jour et par Enfant avec repas		Par ½ journée et par enfant sans repas		Par mercredi après- midi et par enfant avec repas	
COMMUNE					
tranche de QF	2016	tranche de QF	2016	tranche de QF	2016
<= 400€ ⁽²⁾	7,82 €	<= 400€ ⁽²⁾	3,02 €	<= 400€ ⁽²⁾	4,80 €
401 à 600€	9,79 €	401 à 600€	4,00 €	401 à 600€	5,80 €
601 à 800€	11,68 €	601 à 800€	5,00 €	601 à 800€	6,85 €
801 à 1000€	13,56 €	801 à 1000€	5,90 €	801 à 1000€	7,80 €
1001 à 1200€	15,60 €	1001 à 1200€	6,95 €	1001 à 1200€	8,80 €
>1200€	16,83 €	>1200€	8,20 €	>1200€	10,00 €
HORS COMMUNE					
tranche de QF	2016	tranche de QF	2016	tranche de QF	2016
<= 400€ ⁽²⁾	9,90 €	<= 400€ ⁽²⁾	4,20 €	<= 400€ ⁽²⁾	6,00 €
401 à 600€	12,20 €	401 à 600€	4,40 €	401 à 600€	6,20 €
601 à 800€	14,60 €	601 à 800€	6,50 €	601 à 800€	8,40 €
801 à 1000€	16,80 €	801 à 1000€	7,75 €	801 à 1000€	9,60 €
1001 à 1200€	19,30 €	1001 à 1200€	8,80 €	1001 à 1200€	10,70 €
>1200€	20,00 €	>1200€	9,55 €	>1200€	12,00 €

Déduction, pour les familles domiciliées dans la commune, de -5% sur la facture pour 2 enfants, de -7 % sur la facture pour une famille de 3 enfants et plus.

Pour tous les services, un dossier d'inscription et à sa réception, l'attestation CAF datant de moins d'un mois, sont obligatoires. Sinon le plein tarif sera appliqué.

En cas de modification des ressources de la famille en cours d'année, une attestation CAF actualisée doit être communiquée.

En cas de 3ème rejet de prélèvement automatique, ce type de paiement ne sera plus accordé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de valider les grilles de tarifs des APS et de l'ALSH, telles que modifiées.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 19 FEV. 2016
 ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 19 FEV. 2016
 ⇒ Retour en Mairie le 19 FEV. 2016
 ⇒ Publié ou affiché le 19 FEV. 2016



Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 David PELON

09 Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **11 FEVRIER 2016**

DEL_20160211_08

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	21
de votants	29

L'an deux mille seize, le onze février

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

**Information du Conseil
Municipal sur les
marchés publics passés
par le Maire en vertu de
l'article L.2122.22 du
Code Général des
Collectivités
territoriales**

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Antoine AMOSSE -Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Fabienne RAGAUD – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Gilles BRIAND Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à David PELON – Cécile NICOLAS à Jean GALI – Lydia POIRIER à Roland STAL – Yvon DAVID à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Yann ROUSSEL - David THOMAS à Christiane GREGOIRE – Cécile CHEDEAU à Françoise HAFFRAY – Dominique MAHE-VINCE à Gilles BRIAND

Absents :

Un scrutin a eu lieu, M. Jacques VERRIELE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Avis de publication envoyé le 04 novembre 2015.

Attributaire du Marché : Sté The Edge 35 136 St Jacques de la Lande

Coût : 86 499.10 € HT La durée maximum du marché est de 6 mois.

Des crédits sont inscrits au budget 2016 à l'article 2312 programme 54 fonction 414.

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le **15 FEV. 2016**
 ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le **15 FEV. 2016**
 ⇒ Retour en Mairie le **15 FEV. 2016**
 ⇒ Publié ou affiché le **15 FEV. 2016**



Pour extrait conforme,
Le Maire,
David PELON

(Handwritten signature of David Pelon)

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29
21
29

Du **11 FEVRIER 2016**

DEL_20160211_09

L'an deux mille seize, le onze février
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

**Composition de la
commission
municipale actions
économiques, emploi
et développement
durable**

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Antoine AMOSSE -Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Fabienne RAGAUD – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Gilles BRIAND Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à David PELON – Cécile NICOLAS à Jean GALI – Lydia POIRIER à Roland STAL – Yvon DAVID à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Yann ROUSSEL - David THOMAS à Christiane GREGOIRE – Cécile CHEDEAU à Françoise HAFFRAY – Dominique MAHE-VINCE à Gilles BRIAND

Absents :

Un scrutin a eu lieu, M. Jacques VERRIELE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Exposé

Conformément aux articles 2121-21 et 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal statue sur la création, la composition et la suppression des commissions municipales. Ces articles rappellent aussi le respect du principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

La commission municipale actions économiques, emploi et développement durable a été élue dans son format actuel, lors du conseil municipal du 28 janvier 2015.

Aujourd'hui, la politique défendue par la Ville sur le développement durable doit prendre en considération ce même domaine de compétence appréhendé au niveau intercommunal.

Madame Christiane Nouzilleau, conseillère municipale de la Ville de Trignac, est aussi conseillère communautaire à la CARENE, et membre de la commission Développement durable de l'intercommunalité. Il serait opportun, afin d'enrichir le débat de notre commission communale de permettre à Madame Christiane Nouzilleau d'entrer dans la commission municipale actions économiques, emploi et développement durable afin de permettre le portage des dossiers au niveau de l'intercommunalité, de faciliter le lien entre ces deux entités et de renforcer les compétences au niveau local.

La Commission serait dès lors composée comme suit

Commission ACTIONS ECONOMIQUES, EMPLOI et DEVELOPPEMENT DURABLE			
Monsieur David PELON, maire			
Monsieur Yann ROUSSEL	Madame Cécile CHEDEAU	Monsieur Henri PIQUET	Monsieur Jacques VERRIELE
Madame Christiane NOUZILLEAU	Madame Dominique MAHE-VINCE	Monsieur Claude AUFORT	

Conformément à l'article 2121-21 du CGCT, le vote est réalisé au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection de Madame Christiane Nouzilleau à la commission Actions économiques, emploi et développement durable

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 15 FEV. 2016
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 15 FEV. 2016
⇒ Retour en Mairie le 15 FEV. 2016
⇒ Publié ou affiché le 15 FEV. 2016



Pour extrait conforme,
Le Maire,
David PELON

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	21
de votants	29

Du **11 FEVRIER 2016**

DEL_20160211_10

OBJET :

**Adoption de la
convention avec GDE
Recyclage des cartons**

L'an deux mille seize, le onze février
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Antoine AMOSSE – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Fabienne RAGAUD – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Gilles BRIAND Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Tiphaine DAVID à David PELON – Cécile NICOLAS à Jean GALI – Lydia POIRIER à Roland STAL – Yvon DAVID à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Yann ROUSSEL - David THOMAS à Christiane GREGOIRE – Cécile CHEDEAU à Françoise HAFFRAY – Dominique MAHE-VINCE à Gilles BRIAND

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Absents :

Un scrutin a eu lieu, M. Jacques VERRIELE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Suite à l'actualisation des partenariats entre la ville et les opérateurs du développement durable il a été décidé en commission développement durable du 26 janvier 2016 d'engager une convention avec la société Guy Dauphin Environnement (GDE) dont le siège est à Nantes à compter de mars 2016 en lieu et place du lien avec VEOLIA. Ce nouveau paramétrage nous permet ainsi d'harmoniser notre logique de collecte. Une convention précise les conditions de la collecte et les modalités de valorisation financière pour la ville des tonnages récupérés.

Il est donc proposé de passer la convention de partenariat avec GDE à compter du 01 mars 2016 pour une période expérimentale de 6 mois. A l'issue de cette période elle sera renouvelée par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2018 (art 16 du code des marchés publics) sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception et sous réserve d'un préavis de 3 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- se prononce favorablement sur l'adoption de la convention annexée.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	4

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 15 FEV. 2016
 ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 15 FEV. 2016
 ⇒ Retour en Mairie le 15 FEV. 2016
 ⇒ Publié ou affiché le 15 FEV. 2016



Pour extrait conforme,
Le Maire,
David PELON

1880

1881

1882

1883

1884

1885

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	21
de votants	29

Du **11 FEVRIER 2016**

DEL_20160211_11

L'an deux mille seize, le onze février
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

**Adoption de la
convention avec CONIBI
Recyclage des
cartouches en interne**

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Antoine AMOSSE -Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Fabienne RAGAUD – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Gilles BRIAND Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Tiphaine DAVID à David PELON – Cécile NICOLAS à Jean GALI – Lydia POIRIER à Roland STAL – Yvon DAVID à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Yann ROUSSEL - David THOMAS à Christiane GREGOIRE – Cécile CHEDEAU à Françoise HAFFRAY – Dominique MAHE-VINCE à Gilles BRIAND

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Absents :

Un scrutin a eu lieu, M. Jacques VERRIELE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Suite à l'actualisation des partenariats entre la ville et les opérateurs du développement durable il a été décidé en commission développement durable du 26 janvier 2016 d'engager une convention avec la société CONIBI, consortium dédié à la collecte et à la valorisation des consommables d'impression qui regroupe les plus grands noms de l'informatique et de la bureautique dont RICOH et RISO avec qui nous sommes en contrat à compter de la date de la signature du contrat.

Ce nouveau paramétrage nous permet ainsi d'intégrer l'ensemble des services de la ville dans le tri des cartouches. Une convention précise les typologies de cartouches concernées et les modalités de collecte.

Il est donc proposé de passer la convention de partenariat avec CONIBI à compter du 11 février 2016, elle sera renouvelée par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2018 (art 16 du code des marchés publics) sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception et sous réserve d'un préavis de 3 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- se prononce favorablement sur l'adoption de la convention annexée

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le **15 FEV. 2016**
 ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le **15 FEV. 2016**
 ⇒ Retour en Mairie le **15 FEV. 2016**
 ⇒ Publié ou affiché le **15 FEV. 2016**



Pour extrait conforme,
Le Maire,
David PELON

(Signature of David Pelon)

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	21
de votants	29

Du **11 FEVRIER 2016**

DEL_20160211_12

L'an deux mille seize, le onze février
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

**Création et suppression
de poste**

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Antoine AMOSSE -Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Fabienne RAGAUD – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Gilles BRIAND Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à David PELON – Cécile NICOLAS à Jean GALI – Lydia POIRIER à Roland STAL – Yvon DAVID à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Yann ROUSSEL - David THOMAS à Christiane GREGOIRE – Cécile CHEDEAU à Françoise HAFFRAY – Dominique MAHE-VINCE à Gilles BRIAND

Absents :

Un scrutin a eu lieu, M. Jacques VERRIELE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 83-54 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,
Vu le tableau des emplois budgétaires de la Ville de Trignac,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la mise à jour du tableau des emplois par la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour le service finances.

Statut	Postes	Temps	Affectation	Raisons
Création	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe.	TNC (80%)	Service Finances	Mutation

Le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe créé initialement pour le recrutement par la délibération du 1^{er} juillet 2015 sera supprimé après avis de la commission RH et du comité technique.

Les crédits inhérents à ces dépenses sont inscrits au chapitre 12.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

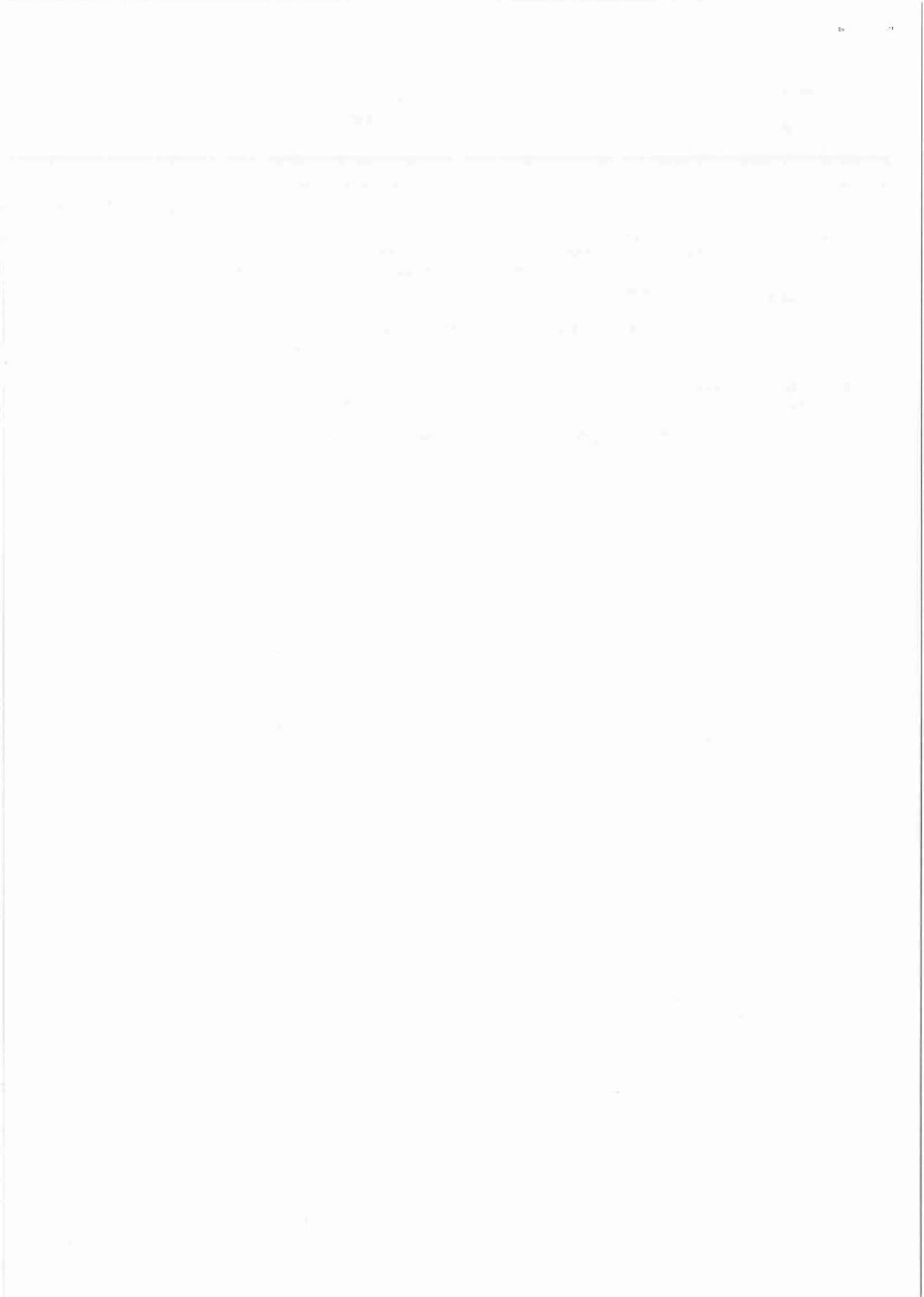
DECIDE la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour le service finances.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le **15 FEV. 2016**
 ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le **15 FEV. 2016**
 ⇒ Retour en Mairie le **15 FEV. 2016**
 ⇒ Publié ou affiché le **15 FEV. 2016**



Pour extrait conforme,
Le Maire,
David PELON



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

Du **11 FEVRIER 2016**

DEL_20160211_13

de présents

21

de votants

29

OBJET :

**Régime indemnitaire
Indemnité fonctionnelle
Directeur du pôle
« gestion urbaine et
aménagement durable
et projets »**

L'an deux mille seize, le onze février

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Antoine AMOSSE -Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Fabienne RAGAUD – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Gilles BRIAND Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à David PELON – Cécile NICOLAS à Jean GALI – Lydia POIRIER à Roland STAL – Yvon DAVID à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Yann ROUSSEL - David THOMAS à Christiane GREGOIRE – Cécile CHEDEAU à Françoise HAFFRAY – Dominique MAHE-VINCE à Gilles BRIAND

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Absents :

Un scrutin a eu lieu, M. Jacques VERRIELE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Afin de prendre en compte les responsabilités, la nécessaire disponibilité et la technicité pluridisciplinaire afférentes au poste de Directeur du pôle « Gestion Urbaine et Aménagement durable et Projets », il est proposé d'accroître l'indemnité fonctionnelle dudit Directeur de 836 € bruts (temps complet).

Les crédits relatifs à ces dépenses sont inscrits au chapitre 12.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOpte.

Voix pour	22
Voix contre	0
Abstentions	7

Pour extrait conforme,
Le Maire,
David PELON

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le **15 FEV. 2016**
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le **15 FEV. 2016**
⇒ Retour en Mairie le **15 FEV. 2016**
⇒ Publié ou affiché le **15 FEV. 2016**



